



SÉCURITÉ DES TRANSPORTS SUR SITE

ALERTE DE SÉCURITÉ DE BME, NUMÉRO 7 : AVRIL 2023



DESCRIPTION DES ÉVÉNEMENTS

DESCRIPTION DES SITUATIONS/ÉVÉNEMENTS

Récemment, un employé a été heurté par un chariot élévateur sur l'un de nos sites. Il marchait à l'extérieur du site sans porter de vêtements à haute visibilité. Il ne marchait pas sur la passerelle de sécurité désignée et n'a pas fait attention à son environnement. Le conducteur du chariot élévateur roulait vite, était distrait et n'a pas remarqué son collègue. En outre, il n'a pas respecté la règle des 2 mètres de distance.

Les deux employés n'ont pas respecté les consignes de sécurité. Heureusement, cet accident n'a causé que des blessures légères. Un accident avec un chariot élévateur peut entraîner des blessures graves, voire mortelles.

PHOTOS



Par conséquent, veuillez garder à l'esprit les règles de sécurité ci-dessous afin d'éviter ce type d'incidents à l'avenir :

- >> Portez vos vêtements de sécurité (vêtements à haute visibilité)
- >> Suivre les allées désignées
- >> Respectez la règle des 2 mètres : Un chariot élévateur doit respecter une distance de 2 mètres par rapport aux personnes et aux objets, une personne doit respecter une distance de 2 mètres par rapport à un chariot élévateur en mouvement
- >> Respecter la limitation de vitesse du site max. 16km/h
- >> Réduisez votre vitesse en cas de mauvaise visibilité
- >> Regardez dans la direction où vous conduisez
- >> Prêtez attention à votre environnement



FEUILLE DE ROUTE

SÉCURITÉ DES TRANSPORTS SUR SITE

Notre Politique

La sécurité des transports sur le site fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ». Chaque site doit disposer d'un plan de circulation interne pour garantir que toute la circulation sur le site et dans les bâtiments se déroule sans heurts et en toute sécurité pour éviter les accidents, les collisions et les blessures.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

La voie de la sécurité est la bonne

- >> Pour pouvoir utiliser les véhicules du site, une formation officielle doit avoir été suivie.
- >> Le plan de circulation du site doit être respecté à tout moment pour assurer votre sécurité et celle des autres.

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être immédiatement informée des situations dangereuses sur le site.
- >> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Ne pas utiliser de véhicule du site sans avoir suivi une formation adéquate.
- >> Les directives du plan de circulation interne doivent être connues et respectées.
- >> Les comportements dangereux, les situations de circulation dangereuses et/ou l'utilisation incorrecte d'un véhicule doivent être signalés immédiatement au responsable.
- >> Toujours porter des chaussures de sécurité et des vêtements de travail et de visibilité adéquats dans l'entrepôt et les zones de manutention extérieures.
- >> Des vêtements à haute visibilité doivent être portés par les collaborateurs et les visiteurs dans les zones appropriées.
- >> Ne marcher que sur les chemins balisés et respecter le plan de circulation interne.
- >> Ne jamais conduire un véhicule sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments délivrés sur ordonnance. Informez votre responsable si vous utilisez ce type de médicaments et orientez-vous sur les tâches réalisables.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.
- >> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment.
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.



Respectez toujours la règle des 2 mètres : Un chariot élévateur à fourche doit respecter une distance de 2 mètres par rapport aux personnes et aux objets. Personnes et des objets. Une personne doit respecter une distance de 2 mètres par rapport à un chariot élévateur en mouvement !